

DIOCÈSE DE BEAUVAIS

IV^e rapport annuel de la cellule d'accueil et d'écoute contre les abus dans l'Église 2024-2025

L'assemblée plénière du printemps 2025 des évêques à Lourdes, en accueillant une centaine de personnes victimes invitées individuellement ou en collectifs, des représentants laïcs ou religieux des diocèses et provinces, a marqué un tournant dans l'accompagnement des personnes victimes de faits pédocriminels.

La rencontre, riche d'échanges constructifs et fraternels, a permis de faire un point d'étape sur les mesures mises en œuvre pour lutter contre les violences sexuelles dans l'Église depuis la remise du rapport de la CIASE (Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église) en octobre 2021.

Cette session, qui regroupait plus de 300 personnes, a eu pour objectifs d'échanger sur les différents dispositifs et initiatives mis en œuvre

par l'Église et d'identifier les perspectives encore à ouvrir, en donnant la parole à des personnes victimes et à des acteurs-clés de l'Église et de la société civile engagés dans la lutte contre les violences sexuelles.

Les travaux des évêques ont ensuite porté sur l'accompagnement et les processus de reconnaissance et de réparation à mettre en place pour les personnes victimes alors qu'elles étaient majeures ; ces travaux sont encore à finaliser.

Au plan diocésain, la mission de la Cellule s'est poursuivie selon les 4 axes définis : accueil des personnes victimes, accueil des auteurs (quand cela est possible), dimension mémorielle et prévention. Les mesures de prévention et de formation des personnes chargées d'accueillir et d'accompagner des mineurs prennent un essor

toujours plus important tant il est essentiel de prévenir et détecter le plus tôt possible les éventuelles maltraitances subies au sein de l'Église mais aussi dans les autres champs de la société, en particulier en famille, à l'école ou lors des activités sportives ou culturelles.

Je remercie tous les membres de la Cellule pour le travail fourni afin d'accomplir la mission exigeante qui leur a été confiée.

À toutes les personnes victimes, je redis ma profonde compassion et encourage celles qui ne se sont pas encore manifestées à le faire. À celles qui voudront bien en accueillir l'expression, je les assure de mon dévouement et de ma prière. ■

+ Mgr Jacques Benoit-Gonnin
Evêque de Beauvais, Noyon et Senlis

Accueil et écoute des personnes victimes

Cette année, la Cellule a accueilli 9 nouvelles personnes victimes alors qu'elles étaient mineures, ce qui porte à plus de 80 les personnes victimes connues dans notre diocèse.

Les faits sont rapportés par les personnes victimes elles-mêmes se manifestant auprès de la cellule d'écoute, auprès des prêtres ou responsables laïcs ecclésiaux ou encore auprès de l'INIRR (Instance nationale indépendante de

reconnaissance et de réparation) quand elles souhaitent obtenir reconnaissance de leur statut de victime et réparation.

Les auteurs présumés des faits révélés sur personnes mineures sont, cette année, au nombre de 8, soit 1 laïc et 7 prêtres ou religieux de plus que l'an dernier.

Parmi les 37 prêtres ou religieux accusés au sein du diocèse, 30 sont décédés ; 1 a une charge ecclésiale

limitée ; 6 sont retraités, sans aucune charge pastorale (2 résident dans l'Oise, 1 dans un autre diocèse français et 3 à l'étranger).

Quelques personnes adultes au moment des faits d'abus ont été accueillies.

Nous attendons les dispositifs de reconnaissance et de réparation en cours d'élaboration par l'assemblée plénière des évêques de France pour mieux les accompagner.

• Accompagnement et soutien

Les membres de la Cellule ont continué au cours de l'année à accueillir, écouter, orienter et soutenir individuellement les personnes victimes qui le souhaitaient.

En mars 2025, une 5^e rencontre entre personnes victimes était proposée. À cette occasion, des personnes victimes se sont constituées en collectif afin d'échanger régulièrement, se soutenir mutuellement et être, ensemble, interlocuteurs de notre évêque.

• Journée annuelle de mémoire et de prière pour les personnes victimes de violence et d'abus en Église

Le 28 mars 2025, à l'occasion de la Journée annuelle de mémoire et de prière pour les personnes victimes de violences et d'abus dans l'Église, une messe présidée par Mgr Jacques Benoit-Gonnin a été célébrée en l'église de Méru, en présence du P. Mickaël Lucéro, curé, et de nombreux paroissiens. Pendant cet office, une cérémonie des « Rubans contre l'Oubli » a manifesté solidarité et soutien aux personnes victimes connues ou inconnues.

Après la messe, les personnes victimes ont été accueillies par la communauté paroissiale autour d'un repas. Ce moment d'échanges fort en émotions a permis d'écouter des témoignages percutants sur les violences subies et leurs conséquences durables.

Cette journée a également été célébrée dans d'autres paroisses sous forme de messes, prières ou Chemins de Croix, selon les propositions de la CEF élaborées avec des personnes victimes.

À Noyon, une messe de « réparation » présidée par Mgr Benoit-Gonnin a été célébrée à la demande d'une personne victime.

• Signalements auprès de la justice civile

Cette année, Monseigneur Jacques Benoit-Gonnin a procédé à un nouveau signalement auprès du Procureur de la République et un autre signalement concernant un prêtre décédé de notre diocèse a été fait par l'évêque d'un autre diocèse (où était domiciliée la personne victime qui a témoigné).

• Reconnaissance et Réparation : l'INIRR (Instance nationale indépendante de reconnaissance et de réparation)

L'INIRR s'adresse systématiquement à l'évêque pour qu'il atteste de la vraisemblance des faits signalés par des personnes victimes témoignant de violences sexuelles au sein de l'Église Catholique dans l'Oise alors qu'elles étaient mineures. Cette année, la Cellule a donné les éléments nécessaires à l'étude de 3 situations instruites par l'INIRR et, ainsi, aidé cette instance dans sa mission, confiée par les évêques de France, d'apporter à toutes les victimes qui se font connaître reconnaissance et réparation.

Ces 3 dossiers sont en cours de finalisation, d'autres sont encore à l'étude. ■

Mission de prévention et de formation

La commission prévention, en collaboration avec le pôle Jeunes, poursuit son engagement en matière de sensibilisation, d'information, de formation et d'accompagnement des paroisses, des prêtres, diacres, religieux et religieuses et laïcs en mission auprès de mineurs.

L'objectif est de faire de l'Église Catholique dans l'Oise une véritable « Maison qui protège », en diffusant une culture de la bientraitance.

Un décret canonique signé par l'Évêque, entré en vigueur le 15 juillet 2025, rend désormais obligatoire

le programme de prévention pour toute personne en mission auprès des mineurs.

Grâce à l'implication des référents prévention dans les paroisses et des responsables des événements diocésains destinés aux jeunes, 1028 nouvelles personnes ont été inscrites à la formation « Stop abus - Protéger l'enfance » cette année, ce qui porte à un total de 1228 personnes inscrites à ce jour.

La commission a accompagné les référents dans la mise en œuvre du programme de prévention et animé

plusieurs sessions de formation collective à la demande des paroisses et communautés religieuses.

Parmi ces 1228 personnes, 830 ont déjà validé la formation en ligne, leur permettant de revoir les mesures de prudence, les bonnes pratiques éducatives, ainsi que la conduite à adopter en cas de situation préoccupante.

Les établissements de l'Enseignement Catholique de l'Oise sont de plus en plus nombreux à demander cette formation pour l'ensemble du personnel.

Pour l'année à venir, la commission concentrera son action sur :

- Le suivi rigoureux des e-formations par l'ensemble des personnes concernées,
- La présentation actualisée des extraits de casier judiciaire n°3,
- L'organisation de sessions de formation pour les responsables, incluant l'étude de cas pratiques,
- L'accompagnement renforcé de l'Enseignement Catholique dans l'intégration du processus.

La Cellule a aussi accompagné les travaux de mise en place des nouveaux Celebret pour les prêtres et diacres, qui précisent l'étendue des facultés exercées par chacun d'eux (faculté de célébrer, confesser, prêcher, accompagner...).

Par ailleurs, deux documents élaborés par la C.E.F. (Conférence des Évêques de France) et destinés aux prêtres et accompagnateurs spirituels, rappellent les grands principes d'un bon exercice des sacrements, respectueux des personnes : « Repères pour les confesseurs » et « Charte pour l'accompagnement spirituel ». ■

Mission de conseil auprès des communautés ecclésiales

Outre l'accueil des personnes victimes de pédocriminalité ou d'abus dans l'Église et en lien avec sa mission d'information et de formation, la Cellule se met au service des communautés, des fidèles et des prêtres pour apprécier toutes questions ou situations de maltraitance, y compris en dehors du champ ecclésial.

Constat est fait que, au fil du temps et des formations dispensées, les catéchistes ou animateurs, prêtres ou laïcs, de divers lieux de rencontre au sein de l'Église, désormais plus sensibilisés à cette question, observent ou reçoivent de plus en plus de confidences de violences subies. L'équipe de la Cellule, de formation pluridisciplinaire, a alors à remplir un rôle de

conseil auprès des prêtres et laïcs en responsabilité dans l'Église afin de les aider à évaluer la situation, orienter les personnes victimes concernées et, éventuellement, faire un signalement auprès du Procureur de la République ou de la CRIP (Cellule de recueil des informations préoccupantes) gérée par le Service départemental de l'Aide à l'Enfance.

Conclusion

Relisant le chemin parcouru depuis la remise du rapport de la CIASE, nous constatons la nécessité de toujours s'interroger et s'adapter aux transformations auxquelles la question des violences sexuelles, psychologiques ou spirituelles, les abus de pouvoir appellent l'Église et la société toute entière.

**Journée annuelle de mémoire et de prière
pour les personnes
victimes de violence et d'abus en Église :**

vendredi 13 mars 2026

INSTANCE NATIONALE INDÉPENDANTE DE RECONNAISSANCE ET DE RÉPARATION

L'INIRR est l'instance de référence pour les personnes qui ont été victimes, lorsqu'elles étaient mineures, de violences sexuelles, quelles qu'en soient la forme et la gravité, par un **membre du clergé** (prêtre, diacre...), ou par un laïc en mission (personnel ou **bénévole** dans un service, une école, un mouvement de l'Église catholique.)

L'INIRR a pour objectif de porter le devoir de justice et de réparation à l'égard de victimes de violences sexuelles dans l'Église quand elles étaient mineures.

SON RÔLE :

Accueillir. Résolument tournée vers les victimes, l'INIRR met en œuvre, avec chaque personne victime qui en fera la demande, une démarche de reconnaissance et de réparation.

Écouter. Fondée sur une écoute individualisée de chaque personne victime, exempte de tout jugement, l'Instance identifie avec la victime ce qui a été vécu par elle, les fautes de l'abuseur et les manquements après les actes odieux subis ; leurs conséquences ; les demandes qui en résultent.

Reconnaître. Après compréhension des conséquences traumatiques

des actes commis, la démarche permettra de reconnaître les faits et manquements, ainsi que leurs conséquences.

Réparer. La reconnaissance comprend en outre une réparation sous diverses formes selon les demandes et les besoins : décision de soutien dans des démarches, indication d'un montant de réparation financière.

Pour savoir comment obtenir reconnaissance et réparation, il est possible d'aller sur le site inirr.fr ou contact@inirr.fr ou courrier postal à INIRR 41 boulevard de Montparnasse 75006 PARIS. ■

COMMISSION POUR LA RECONNAISSANCE ET LA RÉPARATION

La **CRR** a été créée pour reconnaître et réparer les personnes victimes de violences sexuelles présumées commises par des membres d'instituts religieux.

Les personnes victimes d'un **religieux ou une religieuse**, mineures

ou majeures au moment des faits, peuvent **contacter la CRR** créée par la Conférence des religieux et religieuses de France (CORREF) depuis novembre 2021 :

> par téléphone au **09 73 88 25 71** (du lundi au vendredi, entre 9h et 17h)

> en adressant un mail à : accueil@crr.contact

> par courrier postal à : **CRR - 28, rue Lhomond - 75005 Paris.**

Plus d'infos :

www.reconnaissancereparation.org. ■

CELLULE D'ACCUEIL ET D'ÉCOUTE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DANS L'OISE



ÉGLISE CATHOLIQUE
DANS L'OISE

La cellule d'accueil et d'écoute des personnes victimes de violences et d'agressions sexuelles de la part d'un prêtre, d'un diacre, d'un religieux ou d'un laïc en responsabilité, mise en place en mai 2016, est joignable :

• par téléphone au **06 10 82 47 04**

• par courriel à : ecoute.victimes@oise-catholique.fr ou, pour les questions de prévention, à la référente prévention : protectiondesmineurs60@oise-catholique.fr

Vous pouvez joindre également le groupe de victimes par mail : victimedio60@gmail.com. ■